

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 56 (1918)
Heft: 13

Artikel: Les gastronomes : [suite]
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 - LAUSANNE

• Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

„PUBLICITAS“

Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;

six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 30 mars 1918. — Les gastronomes, suite (V. F.). — Une page de l'histoire neuchâteloise, suite et fin (Guibert). — Le lieutenant Mojon. — L'œuvre nationale de M. Arthur Rossat, suite et fin (Maurice Gabbud). — Lettre à ces messieurs du *Conteur* (B. Dusserre). — Feuilleton : La Bibliothèque de mon oncle, par Rodolphe Töpffer (suite). — Boutades.

LES GASTRONOMES

II

GRIMOD de la Reynière, que Lausanne enchanta si fort, est un de ces auteurs oubliés dont — comme le dit l'un de ses biographes, — on gagne à épousseter la mémoire, à condition de n'être pas ennemi des facéties. Fils et petit-fils de fermiers généraux¹ plus connus par leur table que par leur esprit, il naquit à Paris en 1758. Le cerveau déjà joliment orné à seize ans, attiré par les arts et les lettres, par le théâtre surtout, Grimod eût peut-être enrichi la littérature d'œuvres plus importantes que ses livres sur la gastronomie ; mais ses parents rêvaient de faire de lui un homme de robe. Il étudia le droit et se fit recevoir avocat au Parlement de Paris. Quant à accepter une charge dans la magistrature, comme l'y poussaient les siens, il s'y refusa obstinément. On prétend que, interrogé sur les motifs de son aversion, il répondit : « En devenant juge, je me placerais dans le cas de faire pendre mon père ; en restant avocat, je conserve le droit de le défendre ».

Il pratiqua le barreau, pendant huit années, d'une façon que prisaisent fort ses clients : jamais il ne leur demanda un liard. Aussi vit-il accourir chez lui tous les malheureux. Un des premiers dont il prit la défense était un pauvre diable qui avait un procès avec un fermier général, belle occasion pour Grimod de s'élever contre la cupidité des gens de finance. Grimod père en fut estomaqué. Mais d'autres mortifications l'attendaient.

A vingt ans à peine, Grimod de la Reynière allait épouser une de ses cousines, dont il était adoré. Ses parents à lui firent échouer cette union en se hâtant de marier leur nièce à un autre soupirant. Il en éprouva un chagrin si violent que sa raison parut chanceler. Pour s'étourdir, on le vit jeter l'argent paternel par les fenêtres et transformer en un lieu de saturnales l'aile du somptueux hôtel des Champs-Elysées que son père lui avait assignée comme demeure. Doublement prédestiné au rôle d'amphitryon par ses origines, par son nom de Balthazar, il mit à ses festins et son son étude et sa gloire. Sa table réunissait les lettrés, les artistes, les avocats du plus gourmand des siècles.

Là, tous les biens exquis qu'enfante l'univers, Les hôtes des forêts, des fleuves et des mers, Recueillis par des mains généreuses, actives, S'unissaient à l'envi pour charmer les convives.

¹ Nom que l'on donnait autrefois, en France, à ceux qui prenaient à ferme le recouvrement des impôts. Ce mode de perception donna lieu à de nombreux abus et permit à quelques fermiers de réaliser parfois des fortunes considérables. La ferme des impôts tomba avec Louis XVI.

Il fonda les « déjeuners philosophiques », où comme entrée en matière, on était tenu d'engloutir une montagne de beurrées, arrosées de vingt-deux tasses de café au lait. Celui qui le premier avait vidé sa vingt-deuxième tasse était élu président. Les autres ne devaient pas en absorber moins de dix-huit. Une fois attablé, il n'y avait pas moyen de s'esquiver, car une lourde barre de fer cadenassée retenait la porte de la salle à manger.

Entre ces déjeuners, qui avaient lieu deux fois par semaine, Grimod donnait des dîners de la plus folle ordonnance et dont grand fut le bruit. Les *Mémoires de Bachamont* relatent dans les moindres détails le « geuleton d'enterrement » auquel il convia, en 1783, vingt de ses amis, à la mort de M^{lle} Quinault, comédienne excellente et femme d'esprit, célèbre par ses soupers, où se rencontrait la meilleure société. Les parois étaient tendues de draperies noires, où coulaient çà et là des larmes d'argent. Vu le caractère de l'agape, le nombre des services fut réduit à neuf ! Des joueurs de flûte précédaient les plats, que portaient des marmitons en tunique blanche. Il n'y avait pas de femmes, à part plusieurs belles filles vêtues à la romaine et se partageant le rôle d'Hébé ; on s'essuyait les mains à leurs cheveux flottants. Au dessert, une galerie s'ouvrit pour permettre au public de jouir du tableau.

A quelque temps de là, la maison des Champs-Elysées fut le théâtre d'une mascarade d'un goût plus détestable encore : les trois cent soixante-six lampions dont la salle à manger s'illuminait d'ordinaire avaient été remplacés par quelques cierges, à la lueur desquels les visages apparaissaient livides ; un *Te Deum* résonnait à l'entrée des services ; derrière soi, chaque convive avait son cercueil, exactement à sa taille, et le repas achevé, chacun d'eux fut reconduit à domicile dans une voiture des pompes funèbres.

Une autre facétie de ce genre est connue sous le nom de « billet de faire part ». Grimod de la Reynière feignit d'être malade, s'alita, et au bout d'une quinzaine, ses amis reçurent un billet d'enterrement qui les pria d'assister à son convoi. Un catafalque était dressé dans le vestibule de l'hôtel. Quand le salon fut rempli, un domestique ouvrit la porte et annonça : « Messieurs, vous êtes servis ». Au lieu d'aller au cimetière, on passa à la salle à manger, et inutile de demander si la chère fut délicate.

Grimod ne brillait point par le respect filial et se plaisait particulièrement à humilier sa mère — une insupportable bégueule, il est vrai — en fréquentant de parti pris un tas de roturiers. Un jour, il invita à dîner la société la plus mélangée : des littérateurs, des comédiens, des apothicaires, des soldats et des garçons tailleurs. Tout un service de ce repas, qui en avait vingt-deux, se composait de viandes de porc. « C'est un membre de ma famille qui me les a fournies », dit l'amphitryon à ses convives, et chacun de rire de ce bon mot. Quatre enfants de chœur, munis d'encensoirs, étaient placés aux quatre coins de la salle à manger pour remplacer les

thuriféraires que le fermier général ne manquait pas d'inviter à ses soupers :

Hors de table, Grimod ne se faisait pas moins remarquer par ses excentricités : les toits de l'hôtel de la Reynière étaient hérissés de paratonnerres ; une nuit il les fit peindre en rouge et il voulut persuader son père que c'était là un effet de la foudre. Un autre jour, ils apparurent vernis en bleu et vert, afin d'égayer le paysage, disait-il.

Toutes ces folies coûtaient gros. Un jour il demanda à son père 100,000 francs pour payer ses dettes, et comme le fermier général résistait à cette exigence exorbitante, il le menaça de faire sauter l'hôtel, au moyen d'une mine de 100 livres de poudre qu'il avait pratiquée dans la cave. Le père s'exécuta. Examen fait de la mine, elle contenait 100 livres de poudre... à poudrer les cheveux.

Cependant, las de tant d'extravagances, le fermier général supprima la pension annuelle de 15,000 livres qu'il faisait à son fils. Patience ! se dit Grimod. On le vit alors, dans le carrosse, paternel — dont l'usage ne lui avait pas été interdit — on le vit voiturer ses amis dans toute la ville et leur réclamer un ou deux écus comme prix de ses bons offices.

D'autres fois, raconte Paul Lacroix, il convoquait dans la cour de l'hôtel une bande de mendiants couverts de haillons ; il les faisait ranger en haie sur le passage du financier, qui n'osait les faire chasser par les laquais, et s'avancant vers son père le chapeau à la main : « Monsieur, lui disait-il, la charité, s'il vous plaît, pour ces pauvres diables qui ont été ruinés ou qui peuvent l'être par les fermiers généraux. »

S'il savait, dit le même auteur, que Mme de la Reynière se disposait à sortir en voiture avec une amie, il allait s'asseoir sur les marches du perron d'honneur, avec un panier de salades qu'il épluchait avec une dextérité réjouissante. A cette vue, l'orgueilleuse femme du fermier général rougissait et se cachait dans ses coiffes. « Madame ma mère, lui disait l'inflexible railleur, ce qui distingue la salade d'une quantité de gens que nous connaissons, c'est qu'elle a du cœur ».

Le bruit de ces traits parvint aux oreilles du père ; il comprit la leçon et rétablit l'enfant prodigue dans ses 15,000 livres. Mais Mme de la Reynière ne digérait pas le « cœur de la salade ». Grimod ayant bafoué un poète dans un pamphlet qui eut un grand retentissement, elle obtint d'un ministre qui passait pour son cavalier servant une lettre de cachet pour son fils, et le fit exiler dans l'abbaye de Domèvre, au fond de la Lorraine. Tendre mère, va !

V. F.

Un bon placement. — Un curé de campagne dans un éloquent sermon, avait recommandé à ses paroissiens de donner une partie de leurs biens pour l'Eglise.

« Cela, dit-il, vous sera rendu au double ».

Un paroissien touché de ces recommandations amena sa vache au curé, comme don à l'Eglise.